



Présentation par le président Jean-Marie Schléret du 20e rapport de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement à Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Salle des Glaces - 17 mars 2016

Pouvoir vous présenter personnellement, Madame la Ministre, notre 20e rapport annuel, est à la fois un honneur et une belle reconnaissance pour le travail accompli par l'ensemble de nos commissions depuis 1995. La qualité de leurs travaux a permis à l'Observatoire d'inscrire dans la durée son action au service de la prévention des risques dans les établissements d'enseignement.

En droite ligne de la démarche que vous avez initiée par la convention cadre éducation nationale – ministère de l'intérieur, le dossier consacré à la prévention du risque incendie présente les résultats de notre enquête auprès de 8000 écoles sur la sensibilisation réalisée par les services de secours. Nous avons pu illustrer concrètement l'intérêt de la démarche à travers un exercice réalisé avec le Recteur de l'académie de Nantes et le service départemental d'incendie et de secours avec la capitaine Céline Guilbert, par ailleurs vice-présidente de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers. Fédération qui a diffusé à 100 000 exemplaires le livret à destination de toutes les écoles pour alerter sur la dangerosité des fumées et les gestes à privilégier.

Notre Observatoire qui a constamment alerté sur l'attention prioritaire à accorder aux exercices d'évacuation, s'est beaucoup investi, notamment depuis la loi handicap de 2005, sur les mesures à mettre en œuvre pour la sécurité des élèves en situation de handicap. L'exercice réalisé à notre initiative dans un lycée du Pas-de-Calais, en lien avec le conseil régional et l'ensemble des partenaires concernés, avait comme objectif de vérifier l'efficacité du dispositif d'évacuation pour les élèves d'une classe Ulis située au premier étage de l'établissement.

En ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments et des équipements à proprement parler, notre constat de 2014 auprès de 15000 directeurs d'écoles avait mis en évidence qu'un quart des constructions neuves laissaient à désirer pour ce qui est de l'accès en toute autonomie des élèves en situation de handicap. Le rapport de cette année rend compte d'une enquête auprès des anciennes régions sur la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée. D'importantes disparités apparaissent dans les méthodes utilisées et les programmations de travaux. Ceci nous a conduits à faire état, au titre du partage des bonnes pratiques, de la programmation du conseil régional de Picardie, qui après celle exemplaire du conseil régional Rhône Alpes sous l'impulsion du Président Queyrane, s'inscrit parfaitement dans la démarche d'accessibilité raisonnée que nous préconisons depuis 10 ans.

L'enquête conduite par la commission risques majeurs a permis d'analyser le mode de transmission des messages d'alerte des préfetures en cas d'événement majeur auprès des IA-DASEN pour les établissements scolaires. Les principales difficultés relevées concernent les écoles où les messages d'alerte ne sont pas reçus instantanément. En matière de plans particuliers de mise en sûreté, l'Observatoire qui travaille avec l'Institut français de formation risques majeurs sur ces questions depuis les grandes tempêtes de 1999 et la catastrophe AZF de Toulouse en 2001, assure un suivi régulier de l'élaboration et de la réalisation des PPMS. La refonte demandée du texte de 2002, s'est concrétisée à travers la circulaire interministérielle du 25 novembre dernier qui a intégré les évolutions législatives et réglementaires et a pris en compte dans le guide méthodologique les nouveaux risques d'attentats et d'intrusion.

Je me permets également d'attirer votre attention sur la quarantaine de fiches prévention touchant aux différents risques. Elaborées avec l'ensemble des commissions sous la coordination de la commission sécurité, santé, hygiène et sport, elles sont une actualisation en format numérique, des « clés de la sécurité » publié en 2001. Cette même commission qui avait étudié dès 2008 pour les écoles, et 2013 pour les collèges et lycées la question des équipements sanitaires, participe par ailleurs au comité de pilotage sur la question des sanitaires en EPLE dont vous avez confié la conduite à la DGESCO.

Pour tenir compte de l'évolution des programmes dans le second degré et de l'évolution de la réglementation, l'Observatoire a élaboré en relation étroite avec l'inspection générale, un nouveau document sur le risque et la sécurité en sciences de la vie et de la Terre et en biologie-écologie qui est en cours de diffusion auprès des enseignants de ces filières de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole. Ayant eu l'occasion de recueillir une bonne appréciation de la part du biopôle de l'Université de Lorraine à Nancy, j'ai pu constater que ce type document méritait également une adaptation pour les séances de travaux pratiques organisées par les universités pour les cursus de sciences du vivant et de la santé. La commission « formations professionnelles, sécurité au travail » a actualisé le guide sur la sécurité des élèves en stage et la procédure de dérogation relative aux travaux réglementés pour les élèves mineurs.

Les nombreuses recommandations ayant émané des travaux des commissions ont été examinées par notre instance de pilotage et par notre assemblée plénière. 12 propositions ont été formalisées, et parmi elles, je me permets d'insister plus particulièrement sur notre demande de voir apparaître dans la circulaire de préparation à la rentrée scolaire 2016 une référence à nos documents de prévention et de sécurité.

L'Observatoire est en effet, un pôle ressource qui a capitalisé depuis de nombreuses années des savoirs et des expériences destinées principalement aux établissements scolaires eux-mêmes, en tenant compte des évolutions issues de la révolution numérique. Dans son rôle d'ensemblier inscrit dans la durée et rapprochant les logiques d'action, notre Observatoire fédère les expertises provenant aussi bien des collectivités que des acteurs du champ éducatif public ou privé sous contrat. Il est, je crois pouvoir le dire, un bel outil réalisé par une équipe restreinte, mais avec de multiples collaborations, au service des politiques de prévention.